



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2024

Président de la séance : Jean WILKIN
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Edith MALLET, Bernard DANIELLI, Véronique BOYER, Sylvie TINEL, Françoise LACOMBE, Françoise LE BOULCH - ZARSKYJ, Cédric PLANTIER, Joël SCHIRMER

Représentés :

Absents et excusés : Lydie HERISSON, Patrick SORRENTINO

Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition 2024 ;
2. Vote du Budget Primitif (BP) 2024 ;
3. Subventions aux associations pour l'année 2024 ;
4. Création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial à temps non complet (16/35èmes) à compter du 01/06/2024.

Questions diverses

1. Vote des taux d'imposition pour l'année 2024 (N° DE_2024_019)

Sur proposition du Maire, le Conseil, après avoir pris en compte d'une part la forte inflation qui frappe notre pays et, d'autre part, la revalorisation par l'Etat de la valeur locative cadastrale qui sert de base au calcul de la taxe foncière, à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2024.

Ceux-ci resteront donc identiques à ceux appliqués pour l'exercice 2023, soit :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 7,95%
- Taxe foncière bâti : 30,49%
- Taxe foncière non bâti : 130,81%

2. Budget Primitif 2024 (N° DE_2024_020)

• Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses et s'établit comme suit :

- En recettes : 262.501,20 euros
- En dépenses : 262.501,20 euros

• **Section d'investissement :**

Elle s'équilibre également en recettes et dépenses et s'établit comme suit :

- En recettes : 78.827,96 euros
- En dépenses : 78.827,96 euros

Cette section permettra de financer notamment des travaux de voirie, la procédure d'adressage et les frais d'étude pour les travaux de réfection du pont du Poumas

3. Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps non complet 16/35èmes (N° DE_2024_022)

A l'unanimité, le Conseil a décidé de la création d'un emploi permanent de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps partiel, soit 16 heures hebdomadaires (16/35 -ème) à compter du 1^{er} juin 2024 pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie.

4. Subventions aux associations pour l'année 2024 (N° DE_2024_023)

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'allouer les subventions suivantes :

- Club de gymnastique floracois : 50 euros
- Foyer socio-éducatif du Collège des Trois Vallées : 50 euros
- Association sportive du Collège des Trois Vallées : 50 euros
- Les Amis de l'Ecole laïque de Florac : 100 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Florac : 100 euros
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Barres de Cévennes : 100 euros

Jean WILKIN
Président de séance



Edith MALLET
Secrétaire de séance